

## EDITO

### Rencontrons-nous !

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Cela fait maintenant 18 mois que la commune a repris la gestion du port en régie. C'est avec une grande satisfaction que je vous annonce que, pour la première fois depuis de nombreuses années, le port est bénéficiaire.

Cela nous permet **d'améliorer les infrastructures** et, par conséquent, de valoriser votre patrimoine. L'avenir du port et de vos maisons sont intimement liés.

Je vous rappelle par ailleurs, que l'intégralité de l'argent des plaisanciers reste dans le port.

Je constate que, même après un an et demi de reprise, il subsiste encore de nombreuses questions et des croyances erronées. Mon équipe et moi multiplions les occasions d'échanges pour vous fournir toutes les informations nécessaires afin de bien comprendre la situation et de favoriser un échange dépassionné.

Je tiens à remercier chaleureusement les plus de 150 personnes qui ont assisté à **la réunion publique que j'ai organisée spécialement pour le port** le 6 juillet dernier. Les échanges qui ont eu lieu étaient passionnants et instructifs.

À partir du mois d'août, je souhaite renouveler cette opération, mais dans un cadre plus restreint. J'ai donc prévu la mise en place **d'apéritifs d'informations** afin de vous tenir informé de tous les aspects du dossier dans un cadre convivial. Le calendrier vous sera rapidement communiqué.

Je tiens à insister sur le fait que je reviens régulièrement vers vous pour vous fournir des informations concrètes et précises. En tant que Maire, mes décisions sont strictement encadrées par la loi. Depuis cette année, le calendrier des procédures s'est durci, et je veux m'assurer que **chacun fasse son propre choix en étant parfaitement informé du dossier**.

Bien que la tentation puisse être grande de laisser les tribunaux trancher, cette passivité aura un coût personnel que vous devrez assumer seul(e). La multiplication des litiges devant les tribunaux a déjà un impact financier collectif important (réglé par les charges de copropriété et sur le budget de la commune).

Je vous rappelle, que les contrats ont été attaqués devant la justice. Si le tribunal juge que nous avons abusivement facturé de nouveaux contrats, toutes les sommes perçues seront **automatiquement remboursées**.

Beaucoup d'interventions judiciaires intentées depuis 2022 sont cosmétiques et entament juste la sérénité de vivre à Port Grimaud et vos finances.

Je vous invite donc à profiter des nombreuses occasions de vous renseigner et de nous rencontrer :

- Tous les jeudis du mois d'août : apéritif d'information par quartiers.
- Tous les mardis et les mercredis : permanence à la capitainerie (avec ou sans rendez-vous).

Je comprends que vous venez à Port Grimaud pour **son art de vivre, sa beauté et sa quiétude**, mais il est tout aussi essentiel de consacrer quelques minutes pour connaître la réalité du contrat qui vous est proposé, ainsi que le calendrier futur des prochaines étapes administratives.

En vous souhaitant de poursuivre un **magnifique été à Port Grimaud**, je me réjouis à l'avance de vous y retrouver. Mon équipe et moi-même restons à votre écoute, et nous espérons vous apporter toutes les informations nécessaires pour que vous puissiez prendre les décisions éclairées qui vous conviennent le mieux.

Cordialement,

**Alain BENEDETTO**

Maire de Grimaud

### Les rendez-vous du Port

- > Tous les mardis : permanence à la capitainerie (rendez-vous conseillé).
- > Tous les mercredis : permanence à la capitainerie (rendez-vous conseillé).
- > Tous les jeudis du mois d'août à 19h00 : apéritif d'information par quartier.



## Concertation

Le maire a annoncé le lancement d'une grande concertation sur l'avenir du Port. Cette concertation n'est pas artificielle, puisqu'elle rentre dans le périmètre des études préalable des futurs travaux de Port Grimaud. Les travaux seront définis en partenariat avec tous les usagers du port en fonction de la nouvelle réglementation sur l'environnement et des besoins des usagers.

Les travaux ne visent absolument pas à construire un «deuxième Port Grimaud». Ce sera cette liste des projets qui définira le Plan Pluriannuel d'Investissement et qui permettra de proposer un contrat de 35 ans.

Vous pouvez dès maintenant vous rendre à la capitainerie pour y déposer des contributions signées.

## L'art investit Port Grimaud

Dans la continuité des expositions qui se déroulent au village et qui ont une renommée régionale et nationale, les artistes sont également exposés à Port Grimaud.

Dans le cadre de la XV<sup>e</sup> exposition des sculptures monumentales, c'est l'artiste Jean-Luc DUCREUX qui est exposé sur l'avenue de la mer et sur la digue.

Ce spécialiste du bronze est un artiste sculpture et ébéniste d'art.

Il a été formé à la prestigieuse école Boulle de Paris. Sur la capitainerie et à l'office de tourisme vous découvrirez, la continuité de l'exposition «Grimaud Art Urbain».

Pour sa troisième édition, c'est une sélection d'artiste uniquement féminin.

L'œuvre présente à la capitainerie a été réalisée



par l'artiste Agathon. Autodidacte, Agathon anime ses surfaces sous la double influence de la Figuration Libre et du Street Art. A l'office de tourisme, c'est LADY BUG NANTES Artiste peintre aux influences Street Art.

Elle exécute ses œuvres avec une technique pointilliste particulière. L'exposition complète est à découvrir au village et notamment dans la salle d'exposition du Kilal.



## VRAI OU FAUX ?

Si je signe le contrat de «mise à disposition d'un poste à quai», je perds la propriété du quai ?

### FAUX

> Port Grimaud est constitué de quais publics et de quais privés.

- > Les quais qui étaient privés jusqu'à la fin des concessions demeurent privés encore aujourd'hui.
- > Ils font partie du patrimoine des propriétaires.
- > Cette dénomination est simplement la formulation que l'on retrouve dans le code des transports (Article R5314-31) et qui correspond à la situation des usagers.
- > Ce contrat ne définit en rien la propriété du quai. Pour information, dans le droit français, la notion de contrat d'amodiation n'existe plus.

La commune a perdu ses procès contre les ASL ?

### FAUX

> La commune avait demandé à faire reconnaître le caractère urgent de certaines de ces demandes afin de limiter la durée d'une partie des contentieux parmi la vingtaine intentée par les différents délégataires. Le tribunal administratif de Toulon n'a pas reconnu le caractère urgent des demandes. C'est donc par la procédure classique devant le tribunal administratif que les dossiers seront jugés.

- > La commune a gagné le procès contre les concessionnaires qui refusaient de donner les informations des ex-amodiataires.
- > C'est ce refus de transmission des données qui entraîne des retards sur la transmission des contrats aux usagers.

A PG1, les propriétaires perdent de l'argent à cause de la résiliation ?

### FAUX

> C'est normalement faux puisque PG1 déclarait un port déficitaire depuis de très nombreuses années :

- Compte 2017 : - 308 792 €
- Compte 2018 : - 165 361 €
- Compte 2019 : - 439 605 €
- Compte 2020 : - 893 914 €

- > La fin de la concession doit venir alléger le budget de PG1 à hauteur des pertes enregistrées chaque année.
- > Un audit va être lancé pour analyser précisément l'origine de ce déficit chronique.

### PORT GRIMAUD Info #05 - Edition 2023

Directeur de la publication : Alain Benedetto Maire de Grimaud.  
Rédaction : Noël FELTEN-AMBROSINI, Directeur de cabinet avec la collaboration des services municipaux.  
Crédits photographiques : Marion AGNES / Cyril CARPENTIER / Office de tourisme de Grimaud.  
Conception graphique : Ideogram Design.  
Impression : Azur Impression / Dans le cadre du développement durable, notre imprimeur respecte les normes PPEFC®. La reproduction, même partielle, des textes et photographies est rigoureusement interdite.



Informations & renseignements

+33 (0)4 94 56 29 88  
capitainerie@portdegrimaud.fr

Visitez notre site internet :  
www.portdegrimaud.fr